

LE MESSAGEUR DE TAHITI.

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MAHARU 25. — N° 31.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 4 atete 1876.

PRIX DE L'ABONNEMENT (par an) d'avance :
 Un an, 10 francs.
 Six mois, 5 francs.
 Trois mois, 2 francs.
 De numéro 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser :

PRIX DES ANNONCES (au comptant) :
 Les 10 premières lignes, 25 francs.
 Les 11^{es} et suivantes, 15 francs.
 Les annonces renouvelées se paient à moitié du prix de la première insertion.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté portant création de la mesure d'exécution édictée contre une personne y dénommée. — Avancement en classe. — Prise de fonctions.
Administrative — Avis administratifs.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Comité d'agriculture et de commerce : la paraffine. — Bulletin télégraphique. — Manière de reproduire les plants. — Mouvement commercial. — Mouvements du port. — Fautisme local. — Annonces. — Observations météorologiques.

PARTIE OFFICIELLE

Noes, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Illes de la Société,
 Vu la dépêche ministérielle du 26 mai 1876 (Colonies, 1^{er} bureau),

AYONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. La mesure d'exécution du territoire des Etablissements français de l'Océanie et des Etats du Protectorat, édictée contre le sieur Peter Petersen, sujet allemand, par les arrêtés en date des 2 septembre 1874 et 24 février 1875, cesse d'avoir son effet à partir de ce jour.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messageur* et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 1^{er} août 1876.

L. MICHAUX.

Par décret du 1^{er} mai 1876, M. Allard (Louis-Oscar), garde d'artillerie de 3^e classe (section des ouvriers d'Etat), a été nommé à l'emploi de garde de 2^e classe.

Par décision de l'Ordonnateur en date du 31 juillet courant, M. Faque, aide-commissaire de la marine, débarqué à Tahiti le 28 juillet 1876, a été attaché provisoirement au détail des hôpitaux.

Par décision de l'Ordonnateur en date du 31 juillet courant, M. de Jorna, aide-commissaire de la marine, débarqué à Tahiti le 28 juillet courant, a été nommé chef du secrétariat de l'Ordonnateur.

Le vaisseau la *Loire* est parti le 30 mars de Sainte-Croix-de-Ténérie pour la Nouvelle-Calédonie et Tahiti.

Le vaisseau le *Nerarin* fera route de Rochefort, vers le 1^{er} juillet, pour la même destination.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Départ du Courrier.

Le brig-golette *Percy Edouard* partira dimanche prochain 5 août pour porter la correspondance à San Francisco.
 Les sacs seront fermés le même jour, à huit heures du matin.

Service des Substantives.

Le public est prévenu que le jeudi 24 août 1876, à 2 heures de relevée, il sera procédé, dans le cabinet de l'Ordonnateur, à Papeete (Tahiti), à l'adjudication publique, sur soumissions ca chetées, de la fourniture des denrées ci-après désignées nécessaires aux services des substantives et des hôpitaux pendant les années 1877 et 1878, savoir :

Désignation des denrées.	Espèce d'unité.	Quantité	
		Mètres.	Mètres.
Beurre pour cuisine.....	Kilogrammes.	10,000	100,000
Farine de froment.....	id.	300,000	600,000
Riz décortiqué.....	id.	11,000	25,000
Pois.....	id.	37,000	60,000
Pois.....	id.	10,000	16,000
Café.....	id.	12,000	16,000
Sucre.....	id.	15,000	16,000

Les offres devront être établies conformément au modèle joint au cahier des charges ; elles devront être déposées dans la boîte placée au secrétariat de l'Ordonnateur, avant 10 heures du matin, le jour de l'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au bureau des substantives, où il pourra en être pris connaissance. 3—1

PARTIE NON OFFICIELLE

Comité d'agriculture et de commerce de Papeete.

Voici la lettre par laquelle M. l'Amiral Choppat fait envoi d'une caisse de paraffine et du mode d'emploi de cette substance :

Papeete, le 3 juin 1876.

« Monsieur le président, — J'ai l'honneur de vous informer que je vous fais expédier, sous le couvert de M. le Commandant, une caisse contenant de

la paraffine, destinée à être employée pour le traitement des plantes ou parties de plantes contenant des parfums à odeur fugace. Je vous transmets ci-joint l'instruction sur le mode d'emploi de cette substance. Le procédé est des plus simples et des plus faciles. Je vous serai obligé de faire rechercher les plantes odorantes de la colonie, et après leur traitement, de m'envoyer la paraffine chargée des parfums dont la valeur pourra être appréciée en France. Il est possible que certains végétaux, sans emploi jusqu'à présent, fournissent aussi des produits appelés à augmenter le contingent de la parfumerie et à créer de nouvelles ressources pour la colonie.

« Recevez, etc.

« Le vice-amiral président de la commission de surveillance de l'Exposition permanente des colonies.

« CHOPPAT. »

PROCÉDÉ CHARDIN ET MASSIGNON POUR LA FABRICATION DES PARAFFINES PARFUMÉES.

On prend la paraffine bien-épurée, complètement indurée et fondant de 50 à 60° centigrades.

On la fond au bain-marie ; quand elle est fondue, on y met en infusion les fleurs ou autres corps dont on veut extraire le parfum, et cela en quantité telle que toutes les fleurs plongent bien dans la paraffine fondue.

On laisse en fusion pendant 10 minutes environ. Au bout de ce temps, les fleurs ont abandonné tout leur parfum et ne sentent plus rien.

On jette alors le tout sur une toile ; une partie de la paraffine, mêlée à l'huile de végétation, passe au travers de la toile, et il reste sur la toile les fleurs qui retiennent une certaine quantité de paraffine parfumée.

Pour extraire cette paraffine, on soumet à l'action de la presse ; il est nécessaire d'entourer la cage de la presse avec de l'eau bouillante, afin que la paraffine ne se solidifie pas avant que la pression soit complète et ne passe par conséquent point dans les tourteaux de fleurs.

Ceci fait, on laisse refroidir la paraffine sur l'eau, ou mieux : on ajoute au mélange de paraffine en fusion et d'eau chaude, séparées des fleurs, de l'eau froide en quantité suffisante pour abaisser la température à 40° ou 50°. La paraffine se solidifie instantanément, en prenant l'apparence d'une masse opaque que l'on retire de l'eau.

On fond alors à nouveau la paraffine (tant celle obtenue par expression que celle recueillie par le refroidissement), et l'on répète les opérations précédentes un nombre de fois suffisant pour obtenir un parfum convenable.

Généralement il faut infuser un poids de fleurs 8 à 10 fois plus fort que celui de la paraffine.

Quand toutes les infusions sont achevées, on fond une dernière fois la paraffine parfumée et on laisse bien déposer, afin que l'on tombe au fond du bain-marie.

Enfin, quand cette séparation est complète, on coule dans un moule et on laisse refroidir lentement.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches extraites du Courrier de San Francisco.)

FRANCE.

Paris, 27 mai. — Le marquis de La Rochejaquelein, légitimiste, a été élu membre de la Chambre des députés.

Versailles, 29 mai. — Les députés, par un vote de 268 contre 198, ont déclaré nulle et sans valeur l'élection du prince Luciege (?), cousin du comte de Chambord, par la raison qu'ayant servi dans l'armée antichimbor, il avait perdu ses droits de citoyen français.

Paris, 29 mai. — Le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, dans un discours prononcé aujourd'hui à la Chambre des députés, a déclaré que le gouvernement avait la confiance que la paix ne serait pas troublée en Europe.

Versailles, 1^{er} juin. — À la Chambre des députés, aujourd'hui, les élections du prince Napoléon et du comte de Cassagne ont été confirmées sans discussion. Le projet de loi sur l'enseignement universitaire, rendant à l'Etat le droit d'accorder les grades, a été en discussion et il s'en est suivi un violent débat. Cassagne, de Castellane et autres ont pris la parole. De violentes dénominations ont éclaté et la séance a été des plus orageuses.

Versailles, 7 juin. — La loi sur l'enseignement universitaire, donnant à l'Etat le droit exclusif de conférer les grades, a été votée aujourd'hui par la Chambre des députés.

Versailles, 10 juin. — Par un vote de 163 contre 3, le Sénat a aujourd'hui confirmé la donation votée par la Chambre des députés pour défrayer les dépenses de la délégation ouvrière qui doit participer au Centenaire américain.

Paris, 11 juin. — Hier, au Sénat, Cavardie, de la droite, s'est opposé à l'envoi d'une délégation d'ouvriers à Philadelphie. Il a fait remarquer que, lors de la dernière exposition de Londres, les ouvriers qu'on y avait envoyés ne s'y étaient occupés que de politique. Il est certain qu'il en sera de même cette fois, et qu'enfin les ouvriers n'avaient rien à apprendre aux Etats-Unis. Ce discours a été accueilli par des éclats de rire. La droite, qui n'était absente de voter sur la question dans la persuasion que l'on ne pouvait obtenir une majorité suffisante, a été fort déçue. — Hier, à la Chambre des députés, deux motions avaient été présentées pour l'érection d'une statue en l'honneur de George Sand, et l'urgence demandée. La Chambre a refusé de déclarer l'urgence. — Le comte Jules Miegou, républicain modéré, a été élu sénateur par Belfort, pour remplir la vacance causée par le choix de M. Thiers pour la Chambre des députés.

Paris, 17 juin. — Le Sénat a élu M. Buffet sénateur à vie. Cette élection a causé beaucoup d'agitation et n'a pu réussir qu'au moyen d'une coalition entre les légitimistes, les bonapartistes et le centre droit.

Paris, 18 juin. — Les sénateurs appartenant à la droite ont dé-

Paris, 31 août. — Les députés catholiques et conservateurs, et non ceux royalistes. Lors du conseil de cabinet qui s'est tenu hier, les ministres avaient d'abord offert leur démission au roi, mais, sur les représentations du maréchal, ils ont continué à rester en place. Quoi qu'il en soit, ils sont bien résolus à reprendre l'exécution de M. Buffet par un redoublement de sévérité. Les royalistes qui se montrent favorables à la réélection, ne craignent même, s'il est nécessaire, de l'adoption de la loi sur l'enseignement universitaire au Sénat une question de cabinet. Les changements annoncés dans les préfetures atteignent sept préfets, dont quatre sont définitivement révoqués. Les députés de la gauche à l'Assemblée ont exprimé leur mécontentement et les ont tombés d'accord de renvoyer la discussion sur l'organisation municipale, de façon à éviter toute cause de dissentiment entre le ministère et la majorité républicaine et à donner au gouvernement l'appui absolu de tout le parti.

Versailles, 31 août. — Le projet de loi autorisant la ville de Paris à faire un emprunt de 24 millions de francs pour travaux publics, a passé à la Chambre des députés.

Nouvelles diverses.

Paris, 1^{er} juin. — Une nombreuse escadre est réunie dans le port de Toulon, prête à mettre à la voile pour l'Orient. L'on ne dit pas qu'elle n'a pas encore été envoyée.

Paris, 2 juin. — Les Américains résidents à Paris ont ouvert une souscription à l'effet d'obtenir des fonds nécessaires à la célébration du 4 juillet et pour la pose d'une plaque en marbre avec inscription commémorative sur la tombe de Lafayette.

Paris, 7 juin. — Le comte de Paris est allé en Angleterre, d'où il doit ramener en France les restes de Louis-Philippe, de la reine Amélie, de la duchesse d'Orléans, de la duchesse d'Angoulême et du prince de Condé. Ces restes sont transportés à Breux, dans le caveau de la famille d'Orléans. La cérémonie sera strictement privée.

Paris, 8 juin. — George Sand est morte. Elle a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment; mais elle avait déjà perdu l'usage de la parole.

Paris, 11 juin. — Les funérailles de George Sand ont eu lieu hier à Nohant. On dépit d'une pluie battante, des milliers de personnes y assistaient. Le prince Jérôme-Napoléon et Alexandre-Dumas fils portaient les coins du poêle. Paul Meurice a lu sur la tombe une oraison funèbre écrite par Victor Hugo.

Paris, 19 juin. — La délégation des ouvriers français se rendant à Philadelphie sans la subvention de l'Etat, est partie du Havre à bord du steamer *Canada*.

BELGIQUE.

Bruxelles, 13 juin. — Le résultat des élections est tel que la majorité des membres catholiques à la Chambre des députés sera de 12 sur les 14 comme dans l'année dernière. La lutte a été chaude. Une grande agitation règne en ville et la foule est rassemblée devant les établissements et institutions catholiques, qui sont protégés par des détachements de la garde nationale. Sept arrestations ont eu lieu. A Gand, la populace a fait une grande démonstration et a brisé les fenêtres du club catholique.

Anvers, 13 juin. — Il y a eu une grande agitation par suite du succès des candidats catholiques. L'on se bat dans les faubourgs, et la garde nationale a été appelée sous les armes pour rétablir l'ordre. Plusieurs arrestations ont été faites, mais l'émeute menace de devenir sérieuse.

Londres, 14 juin (6 h. du matin). — Un télégramme daté de Bruxelles, à midi, et adressé au *News*, annonce que l'émeute à Anvers a pris de graves proportions. Une maison a été complètement démolie. La troupe a fait feu sur le peuple.

Bruxelles, 17 juin. — La ville est tranquille. Les émeutes avaient recommencé à Gand, mais les gendarmes ont dispersé les rassemblements. A Anvers, des milliers d'individus parcourent la ville au cri de : « A bas les ministres ! »

Anvers, 17 juin. — Les anti-cléricaux ont renouvelé leurs démonstrations hier soir, au cri de : « A bas les ministres ! Vive le roi ! » La garde nationale a été appelée sous les armes. Il n'y a pas eu de désordres sérieux.

ESPAGNE.

Madrid, 17 juin. — Le Sénat a adopté la clause de la Constitution qui affirme la tolérance religieuse par un vote de 43 contre 40.

Madrid, 17 juin. — Suivant le *Diario Español*, la commission du budget a décidé de réduire de 15 0/0 les appointements des employés civils afin de réduire la dette flottante de 10 0/0 et d'accorder au clergé une subvention de 9 millions de pesetas.

TURQUIE.

Londres, 23 mai. — Un télégramme de Vienne rapporte que le sultan a fait garder à vue dans ses appartements l'héritier présomptif de la couronne.

Constantinople, 30 mai. — Il est officiellement annoncé qu'en présence du vœu unanime de la population mahométane, Abdul-Azis a été détrôné aujourd'hui même. L'héritier présomptif, son neveu Murad Effendi, a été proclamé sultan à sa place. Cette nouvelle a reçu l'approbation générale et les fonds turcs ont monté en Angleterre. La révolution s'est opérée sans trouble.

Paris, 30 mai. — La nouvelle de la révolution pacifique de Constantinople a été bien reçue dans les cercles politiques et financiers. On croit que la question d'Orient se trouvera ainsi fort simplifiée. Murad Effendi, le nouveau sultan, a accepté trois des propositions qui lui ont été soumises, savoir : 1^{re} l'institution d'une Assemblée des notables ; 2^e l'abolition définitive du sérali ; 3^e la réduction de la liste civile à cinq millions de piastres. — Le *Temps* rapporte que le message chiffré parvenu ici à l'ambassade turque au sujet de la déposition du sultan commençant par ces mots : « Nous, Abdul-Azis, conformément au désir de la majorité de nos sujets, croyons devoir abdiquer, etc., etc. » Ce message a été communiqué immédiatement au *des Bazaras*, ministre des affaires étrangères. L'ambassadeur turc avait aussi reçu un autre message déclarant que les *Sofis* réclamaient du sultan qu'il abandonnât son titre de Calife. Bientôt après, Abdul-Azis a abdiqué.

Londres, 31 mai. — Le bruit avait couru que l'ex-sultan Abdul-Azis avait été assassiné, mais le fait a été démenti. On suppose qu'il sera envoyé avec toute sa famille dans une ville d'Asie, où il restera prisonnier. La France, l'Italie et l'Angleterre ont reconnu Murad Effendi comme sultan.

Constantinople, 1^{er} juin. — Des avis de la province rapportent que le changement de gouvernement a été accueilli partout avec satisfaction. Le nouveau sultan doit se rendre officiellement demain à la Mosquée pour y recevoir l'épée d'Osmán. Plusieurs personnes qui avaient été exilées pour d'âtres politiques ont été rappelés. Le départ de la flotte turque pour une croisière dans l'Archipel a été commandé.

Constantinople, 1^{er} juin. — Le grand-vizir a télégraphié à tous les représentants de la Porte à l'étranger que le programme des réformes nécessaires doit être publié prochainement. Le nouveau sultan a fait publier aujourd'hui une proclamation à l'occasion de son avènement au trône. Il y est dit entre autres que les membres du cabinet actuel restent en fonctions ; que le sultan ordonne le transfert de 1,500,000 livres sterling de la liste civile sur le compte de l'Etat et renonce pour sa part aux revenus des propriétés de la couronne. La proclamation recommande en outre d'établir le budget en équilibre, la liberté de l'enseignement et la réorganisation du ministère de la justice et d'un conseil d'Etat. Le ministère est requis de réviser la forme du gouvernement de façon qu'elle soit acceptable à tous les sujets turcs sans distinction et assure la liberté individuelle. La proclamation impériale se termine en exprimant l'espoir que les liens d'amitié entre la Turquie et les puissances étrangères se trouveront resserrés plus étroitement. Cette proclamation a été reçue par la population avec de grandes démonstrations de joie.

Londres, 4 juin. — Le ministre des affaires étrangères à Constantinople a adressé à son représentant à Washington la dépêche suivante : « Constantinople, 4 juin. — Un triste événement vient d'affliger notre auguste souverain ainsi que son gouvernement. L'ex-sultan Abdul-Azis, qui depuis quelque temps avait donné des preuves de déclin dans ses facultés mentales, s'est suicidé ce matin en s'ouvrant l'artère du cou. Une paire de pistolets que le gouvernement s'est empressé de faire procéder à une enquête dont le résultat officiel vous sera envoyé prochainement. Les funérailles de l'illustre défunt auront lieu avec tous les honneurs qui lui sont dus. »

Londres, 5 juin. — Le correspondant du *Times* à Paris rapporte que le sultan s'est suicidé dimanche matin, à dix heures, et qu'il a été enterré le même soir. Un autre télégramme reçu d'Ankara affirme que le sultan s'est frappé d'un coup de poignard dans la région du cœur. On trouve fort étrange à Paris qu'Abdul-Azis, qui jusqu'ici s'était montré d'un caractère si faible, ait tout à coup déployé tant d'énergie. D'un autre côté, sa mort est de si peu d'importance que l'on risque à croire qu'il ait été assassiné.

Londres, 5 juin. — Le correspondant de Constantinople rapporte qu'Abdul-Azis avait montré des symptômes de folie à la nouvelle de sa déchéance et partiellement la veille du jour où il s'est suicidé. Midhat Pacha a été nommé président du conseil d'Etat. Un télégramme d'Athènes rapporte que l'ambassadeur turc a reçu un avis officiel de son gouvernement lui annonçant qu'Abdul-Azis s'était suicidé à la suite d'une violente attaque de folie en apprenant qu'on lui avait saisi 30 millions de piastres provenant de son trésor particulier. Une dépêche de Paris rapporte que l'histoire du suicide du sultan a été accueillie en cette ville avec beaucoup d'incrédulité. A Rome, les journaux expriment l'opinion qu'Abdul-Azis a été assassiné. Un correspondant écrit de Vienne qu'un des décrets signés par l'ex-sultan avait ordonné secrètement à son ambassadeur à Vienne que l'ambassadeur d'Autriche à Constantinople eût à faire annuler ce décret.

Constantinople, 5 juin. — Il est annoncé officiellement qu'un rapport, signé par dix-neuf médecins de diverses nationalités, certifie qu'Abdul-Azis s'est suicidé en s'ouvrant les artères des deux bras. Tous les ministres ont assisté aux funérailles du sultan. La Porte a fait notifier officiellement ses autres ambassadeurs à l'étranger l'avènement au trône de Murad-Effendi en demandant aux puissances de le reconnaître.

Constantinople, 19 juin. — Les ministres du sultan diffèrent d'opinion au sujet de la création d'une Assemblée nationale, et la nouvelle constitution attendue sera probablement renvoyée indéfiniment.

Londres, 16 juin. — Une dépêche de Constantinople, datée d'aujourd'hui 9 heures du matin, annonce que les ministres étaient réunis en conseil la nuit dernière à la résidence de Midhat Pacha, président du conseil, lorsqu'un officier, révoqué récemment du service, est entré dans la chambre du conseil armé d'un revolver, avec lequel il a instantanément tué Hussein Avni Pacha, ministre de la guerre, et Raschid Pacha, ministre des affaires étrangères, et blessé dangereusement Kaisseli Pacha, ministre de la marine. Il a aussi tué un aide-de-camp du grand-vizir et le domestique de Midhat Pacha. L'assassin a été arrêté. On suppose qu'il a voulu par ce crime tirer vengeance de sa révocation.

Constantinople, 16 juin. — Voici le rapport officiel sur l'assassinat commis dans la matinée de ce jour. Un Circassien nommé Hassan sortait il y a quatre ans de l'école militaire de l'armée de lieutenant, nommé peu après capitaine à l'armée de Bagdad, il était resté à Constantinople sous divers prétextes. Néanmoins il était promu tout récemment aux fonctions d'adjudant, avec ordre de joindre l'armée à Bagdad. Comme il ne se rendait pas encore à son poste, il fut arrêté et emprisonné. Il était relâché hier, à condition qu'il se mettrait en route aujourd'hui. Il se présenta chez le ministre de la guerre, qui assistait à un conseil tenu à la résidence du premier ministre. Il s'y rendit et le factionnaire, le prenant pour un aide-de-camp, lui permit d'entrer. Hassan fit feu à bout portant et avec un revolver sur Hussein Avni Pacha, ministre de la guerre, et pendant que d'autres personnes présentes tiraient pour s'emparer de l'assassin, celui-ci tira sur Raschid Pacha, ministre des affaires étrangères, un domestique de Midhat Pacha et un soldat, qui furent aussi tués. Kaisseli Pacha, ministre de la marine, et un autre soldat ont été blessés.

Vienne, 17 juin. — On rapporte que le ministre Hassan avait donné à entendre avant d'être tué qu'il voulait tuer le grand-voisin Abdul-Azis. Raschid Pacha a été tué au moment où il essayait de désarmer l'assassin. Hassan a déclaré depuis que son intention était de tuer tout Avni Pacha seulement.

Londres, 17 juin. — Un télégramme de Paris rapporte, d'après une déclaration faite par le correspondant du *Times* à Constantinople, que le sultan était connu depuis longtemps comme un dévoué partisan d'Abdul-Azis ; il avait été autrefois l'aide-de-camp de Yusef, fils illégitime du défunt sultan. Le *Standard* ajoute qu'on avait d'abord attribué

Le n° 3 du Bulletin officiel des Etablissements, année 1876, a paru.

DES OBS. MÉTÉOROLOG. 1875.